

**PÔLE METROPOLITAIN  
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE**

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Comité Syndical  
Séance du 10 juillet 2015**

**DCS27-2015**

*En exercice :* 70  
*Présents :* 58  
*Votants :* 60

**CONVENTION INGENIERIE ET  
ANIMATION DU TERRITOIRE SCOT  
CAEN-METROPOLE :  
AUTORISATION DU PRESIDENT A  
ENGAGER LES DEMANDES DE  
SUBVENTIONS AUPRES DU  
CONSEIL REGIONAL ET DU  
CONSEIL DEPARTEMENTAL, POUR  
L'ANNEE 2015**

Le Président certifie que cette délibération a été affichée à la porte du siège du Syndicat Mixte Caen-Métropole le :

Que la convocation du Comité Syndical a été envoyée le :  
03/07/2015

Transmise à la Préfecture le :

Le 10 juillet 2015, à 16 h 00, le Comité Syndical s'est réuni en séance publique, à l'Hémicycle des Rives de l'Orne à Caen, sous la présidence de Mme Sonia DE LA PROVOTE, Président de Caen Normandie Métropole.

**Étaient présents :**

**Communauté d'Agglomération « Caen la mer » :** M. Joël BRUNEAU, M. Jean DAIREAUX, Mme Sonia DE LA PROVOTE, Mme Annick FARCY, M. Dominique GOUTTE, M. Bruno HITIER, M. Joël JEANNE, M. Marc LECERF, Mme Micheline LECHARTIER, Mme Sylviane LEPOITTEVIN, Mme Hélène MIALON-BURGAT, M. Robert MICHEL, M. Rudy NEWIADOMSKI, M. Michel PATARD-LEGENDRE, M. Jean-Marc PHILIPPE, M. Bruno PIQUET, M. Marc POTTIER, M. Lionel POUILLIAS, M. Pierre SCHMIT, M. Joël SUZANNE, M. Jean-Pierre TOSTAIN, M. Dominique VINOT-BATTISTONI

**Communauté de communes « CABALOR » :** M. Jean-Luc GARNIER, M. Olivier PAZ, M. François VANNIER, M. Jean-Louis GREFFIN (délégué suppléant)

**Communauté de communes « Cœur de Nacre » :** M. Jean-Luc GUINGOUAIN, M. Franck JOUY, Mme Christine VASSE

**Communauté de communes « du Cingal » :** M. Bernard LEBLANC, Mme Christine LEBOULANGER, M. Didier ALPHONSE (délégué suppléant), M. Guy PISLARD (délégué suppléant)

**Communauté de communes « entre Bois et Marais » :** M. Jean-Claude GARNIER, M. Bruno GLACON

**Communauté de communes « Entre Thue et Mue » :** M. Gérard BONNAIRE, M. Loïc CAVELLEC, M. Patrice COLBERT, M. Michel LAFONT, Mme Béatrice TURBATTE, M. Eric GUEROULT (délégué suppléant)

**Communauté de communes « Evrecy-Orne-Odon » :** M. Michel BANNIER, M. Bernard ENAULT, M. Henri GIRARD, M. Rémy GUILLEUX, M. Gérard LE BARRON, M. Christian LEREVEREND (délégué suppléant)

**Communauté de communes « Plaine Sud de Caen » :** M. Sébastien FRANCOIS, M. Philippe JOUIN

**Communauté de communes « Val es Dunes » :** Mme Monique GARNIER, M. Xavier PICHON, Mme Sophie DE GIBON (déléguée suppléante), Mme Monique PARIS (déléguée suppléante)

**Communauté de communes « Vallée de l'Orne » :** M. Erwann GOUEDARD, M. Henri LOUVARD, M. Laurent PAGNY, Mme Martine PIERSIELA, M. Gérard MARTIN (délégué suppléant)

DCS27-2015 Convention Ingénierie et animation du territoire SCOT Caen-Métropole :  
autorisation du Président à engager les demandes de subventions auprès du Conseil Régional et du  
Conseil Départemental, pour l'année 2015

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir :**

**Communauté d'Agglomération « Caen la mer » :** M. Rodolphe THOMAS (pouvoir à Mme Sylviane LEPOITTEVIN), M. Romain BAIL (pouvoir à M. Bruno HITIER)

**Etaient excusés :**

**Communauté d'Agglomération « Caen la mer » :** M. Nicolas JOYAU, M. Patrick LECAPLAIN, M. Gérard SENIER

**Communauté de communes « Pays de Falaise » :** M. Jean-Philippe MESNIL

**Communauté de communes "CBALOR" :** Mme Sylvie DUPONT

**Communauté de communes "Cœur de Nacre" :** M. Patrick LERMINE

**Communauté de communes "Pays de Condé et de la Druance" :** M. Pascal ALLIZARD

**Communauté de communes "Entre Thue et Mue" :** M. Jacques VIRLOUVET

**Communauté de communes "Plaine Sud de Caen" :** M. Jean-Louis MARIE

**Communauté de communes "Val es Dunes" :** M. Marc LELAIT

**Communauté de communes "Vallée de l'Orne" :** M. Hubert PICARD

**CONVENTION INGENIERIE ET ANIMATION DU TERRITOIRE SCOT CAEN-METROPOLE :  
AUTORISATION DU PRESIDENT A ENGAGER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL REGIONAL ET DU  
CONSEIL DEPARTEMENTAL, POUR L'ANNEE 2015**

**Exposé :**

Chaque année, le Syndicat présente auprès de la Région et du Conseil Départemental une demande de subvention pour les volets Ingénierie et Animation.  
Ces demandes doivent être accompagnées d'une délibération du Comité Syndical autorisant le Président à déposer celles-ci.

**Proposition :**

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Président à engager les demandes de subventions et signer tous les documents nécessaires à leur exécution auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental, pour l'année 2015.

**Vote**

Vu l'avis favorable de la commission "Administration Générale" du 23 juin 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau du 26 juin 2015,

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

**AUTORISE le Président :**

- à engager les demandes de subventions et signer tous les documents nécessaires à leur exécution auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental, pour l'année 2015.

Cette délibération sera transmise en Préfecture, à la Trésorerie Caen Municipale, aux 13 EPCI membres et à l'Autorité de gestion.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R 119 s'applique ; recours dans un délai de cinq jours.

Pour extrait conforme

**Le Président,**

**Sonia DE LA PROVÔTÉ**

*DCS27-2015* Convention Ingénierie et animation du territoire SCoT Caen-Métropole :  
autorisation du Président à engager les demandes de subventions auprès du Conseil Régional et du  
Conseil Départemental, pour l'année 2015

Envoyé en préfecture le 20/07/2015

Reçu en préfecture le 20/07/2015

Affiché le



ID : 014-251403184-20150710-DCS27\_2015-DE